

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE
CANTON DE BERG - HELVIE
COMMUNE DE SAINT MAURICE D'IBIE

ARRETE N° 39/2019 – Portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour les travaux de maintenance de l'éclairage public

MADAME LA MAIRE
DE LA COMMUNE DE SAINT MAURICE D'IBIE

- Vu le Code général des Collectivités territoriales,
- Vu le Code de la Route,
- Vu le Code de la Voirie Routière,
- Vu la demande de l'entreprise SPIE CityNetworks, 89 Route de Châteauneuf CS 50021 26201 MONTELMAR CEDEX, mandatée pour la maintenance, l'entretien et le dépannage de l'éclairage public sur la commune de SAINT MAURICE D'IBIE

ARRETE

ARTICLE 1 : L'entreprise SPIE CityNetworks 89 Route de Châteauneuf, CS 50021 26201 MONTELMAR CEDEX est autorisée à occuper temporairement le domaine public afin d'effectuer tous travaux de maintenance, entretien et dépannage de l'éclairage public sur l'ensemble du territoire communal.

ARTICLE 2 : Les travaux devront être exécutés par une main-d'œuvre spécialisée et selon la réglementation en vigueur.

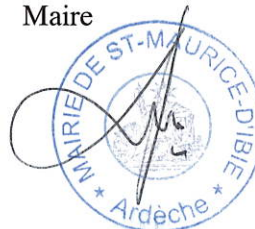
ARTICLE 3 : Le permissionnaire aura la charge de la signalisation de son chantier dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Il sera en outre responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter des travaux.

ARTICLE 4 : La présente autorisation est valable pour l'année 2020

ARTICLE 5 : Sont chargés de l'exécution du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne :

- Madame la Maire de SAINT MAURICE D'IBIE
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de VILLENEUVE DE BERG,
- L'entreprise SPIE CityNetworks à MONTELEIMAR

Fait à SAINT MAURICE D'IBIE,
le 10/12/2019
Véronique LOUIS
Maire



Affiché et publié le 10/12/19
Notification aux intéressés le 10/12/19